

AGIR

Le délégué au conseil national

Calendrier Vie libre 1995

Sommaire

Page 2
Initiative à Stains

Page 3
Edito

Page 4
Humeur

Page 5
Equipe de base - bilan

Page 7
Le CD du Gard

Page 8
Des idées de réunion

Page 9
Formation à Marly-le-Roi

Page 10
Vie libre à la Réunion
Comité national (juin)

Page 11-12
Le nouveau Code pénal

Page 15
Vie libre et la démocratie

Initiative

Trois jours sans alcool

Prévention et sensibilisation seront au coeur des trois jours sans alcool à Stains qui auront lieu en avril prochain. Une initiative du mouvement, en collaboration avec la municipalité, qui entend montrer que sobriété ne rime pas avec morosité.

Etre libre de penser, de critiquer, de choisir, rechercher l'autonomie et refuser la dépendance, ce sont là des valeurs fondamentales de notre société. Et pourtant... quant il s'agit d'utiliser ces références dans sa relation personnelle avec l'alcool, que d'interrogations : Alcool-plaisir ? Alcool-passion ? Alcool-scuffrance ? L'alcool et ses multiples visages, pourrait-on dire !

C'est en partant de ce constat que l'idée d'un défi sous forme de trois jours sans alcool a surgi au sein de l'équipe de Vie libre de Stains (Seine-Saint-Denis). Egalement après des rencontres avec le personnel de la municipalité et surtout avec M. Pierna, député-maire de Stains et membre actif de la section du mouvement. La campagne de prévention aura lieu les 7-8 et 9 avril à Stains.

L'objectif de la campagne est très simple : «Faire que chacun s'interroge sur sa relation au produit alcool ainsi qu'éventuellement sur l'usage qu'il en fait».

Tout dans la forme de ce défi contribue, nous semble-t-il, à le faire bien accepter. Répétons qu'il est présenté sous la forme d'une incitation d'une action simple, concrète, accessible à tous.

L'action est limitée dans le temps; elle ne paraît donc pas *a priori* inaccessible. On ne renonce pas définitivement à l'alcool, on va voir simple-

ment si l'on peut tenir trois jours. La première réunion de préparation pour mener à bien cet objectif a été une rencontre avec plusieurs partenaires, au groupe de toxicomanie de la Ville.

Campagne de fête

Le projet a été accepté par l'intermédiaire des militants mais aussi avec

autres, compétitions sportives, spectacles de marionnettes, café-théâtre, etc. Une prévention qui s'avère particulièrement originale et efficace, parce que justement elle n'instaure pas de rapport de force entre l'alcoolique et sa famille, entre l'alcoolique et son médecin.

A l'opposé des autres campagnes de prévention, celle-ci n'est pas fondée sur l'interdiction, la menace de la maladie ou de l'accident ou sur la peur. Avec pour objectif : l'analyse des comportements associée à la fête.

S'interroger sur le rôle de l'alcool dans son existence, c'est s'interroger sur soi-même. C'est aussi assumer ses responsabilités face aux générations à venir. Si le défi stanois permet cette réflexion alors c'est une raison suffisante pour continuer à mener cet objectif en améliorant encore l'image auprès du public.

Le défi 1995, vivra comme nous l'animerons. Et dès à présent et en parodiant une formule bien connue des Français : «Rendez-vous en avril 95, les 7, 8 et 9 car le défi nouveau va arriver».

S'interroger sur le rôle de l'alcool dans son existence, c'est s'interroger sur soi-même. C'est aussi assumer ses responsabilités face aux générations à venir.

la complicité du docteur Miche qui, est lui-même adhérent de Vie libre. La campagne tente en outre de faire passer un autre message : on peut boire et s'amuser sans alcool.

L'humour ne sera pas absent de cette fête, au-delà d'une action directe sur la population à risque que constituent les buveurs excessifs, le défi stanois s'adresse aussi aux enfants et aux jeunes qui sont associés aux festivités : concert de rock ou

Thierry Penru

animateur (Ile-de-France)
avec

André Joncqueur

section de Stains (93)

AGIR N° 154 - supplément à Libres N° 202

Directeur de publication : Maurice Brunon. **Secrétaire de rédaction :** Marie-Pierre Corvellec. **Comité de rédaction :** Armand Beaufrère, Serge Becker, Maurice Brunon, Michel Duriez, Daniel Gilet, Toussaint Herrault, Louis Le Blevet, Pierre Matis, Thierry Penru, André Vuillier. Avec le concours de l'équipe des permanents, des commissions de travail du comité national et des délégués à la communication. **Ont collaboré :** Serge Bonnet, André Joncqueur. **Illustrations :** Pat Bonjour. **Rédaction-administration :** 8, impasse Dumur, 92110 Clichy.

Tél. (1) 47 39 40 80. Télécopie : (1) 47 30 45 35. Commission paritaire : CCPAP 50560.

Imprimerie du Vivarais, BP 51, 07102 Annonay.

EDITO

En préparant le conseil national

Le 41^e conseil national se tient à La Pommeraye les 22 et 23 octobre. Il va s'en dire que les journées d'étude qui ont eu lieu cette année vont permettre aux délégués de participer au conseil national avec des éléments de réflexion " sur le retour aux sources ", avec " la mise à plat nécessaire ", et " une remise en question pour tout un chacun ". Avec aussi un travail d'analyse du " fonctionnement du comité de section ", son rôle etc. Cela constitue un tout car il s'agit de la campagne de l'année.

La brochure du 41^e conseil national illustre bien dans son contenu, toute la richesse de notre mouvement. Chaque adhérent, chaque militant devra s'en imprégner, et de ce fait donner à sa structure toute l'implication pour que l'assemblée statutaire tienne ses promesses. Cela veut dire que chaque délégué sera bien porteur d'un message, d'un regard constructif, pour aller de l'avant. La préparation du conseil national ne doit pas être uniquement l'affaire de techniciens ou de spécialistes mais bien l'affaire de toutes et de tous, parties prenantes de la démocratie et de l'évolution de notre mouvement.

L'anniversaire de notre charte qui fête ses quarante ans cette année, suppose que nous tous, de la section au national, nous nous la soyons bien appropriée - pour les nouveaux - et réappropriée - pour les anciens.

Le plan de quatre ans que nous venons de commencer cette année, doit mettre tout le monde en phase dans les sections, les comités départementaux, les comités régionaux avec les nationaux, et aussi, et cela est indispensable, avec les salariés de notre mouvement. Car Vie libre, c'est bien tout cela. Poursuivons ensemble, après les efforts concédés par toutes et tous dans le précédent plan de quatre ans, avec " Avenir 90 ", la route qui nous est tracée, ouverte sur les années 2000. Ensemble dans l'amitié, réussissons ce 41^e conseil national, en rassemblant les forces vives de Vie libre, pour être efficaces, constructifs, et plus révolutionnaires que jamais. Pour mener à bien notre mission humanitaire.

Bon courage, bon travail et rendez-vous à La Pommeraye.

Daniel Gilet
Président national

A ceux qui ne jouent pas le jeu

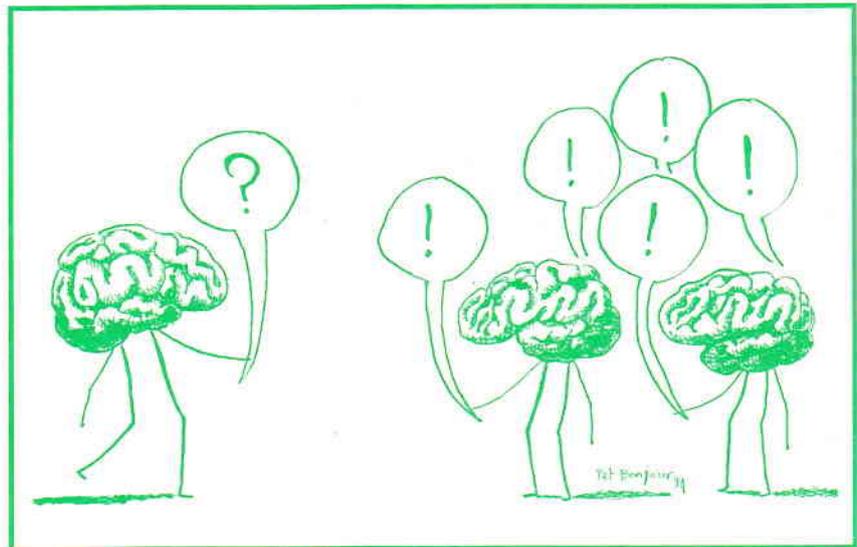
Certains n'observent pas les règles de Vie libre. Et nuisent à la bonne marche du mouvement. Le billet d'humeur du président national.

Nous ne redisons jamais assez un certain nombre de règles, un certain nombre aussi de décisions, et cela au risque d'être rébarbatif. L'actualité du moment, nous amène à faire malheureusement nombre de constats, voire de commentaires.

Alors que nous l'avons précisé au dernier conseil national, que l'on retrouve les éléments écrits dans *Agir*, etc., que cela est répété par les délégués nationaux, des rapports d'activités et financiers, ne sont pas parvenus au 1^{er} février, voire même au 15 février. Nous sentons malgré tout une amélioration mais il existe quelques structures qui ne tiennent pas compte des règles et continuent d'agir comme par le passé. Il existe un décalage entre ceux et celles qui participent au conseil national et les responsables et bureaux de certaines structures.

Nous assistons çà et là à une opposition minoritaire à l'égard du national. Certains délégués nationaux sont boycottés. Il y a çà et là quelques fauteurs de troubles qui font un travail de sape, qui poussent à ne pas respecter les décisions prises démocratiquement, qui dénigrent des militants ou des militantes, voire des nationaux. C'est bien regrettable d'en arriver là. Il nous faut briser le silence sur ces agissements, nous ne pouvons cautionner toutes ces turbulences. Il y a nécessité de mettre à plat les choses dans la section, le comité départemental, le comité régional ou autre concerné. De dire ce qui ne va pas dans un but d'améliorer la situation, de se retrouver pleinement dans le retour aux sources, et de dynamiser les équipes de base qui existent. Voire de définir ou de mettre en place celles qui ne sont pas officiellement constituées.

Jouons la transparence à tous les niveaux, ne continuons pas par le silence à jouer les hommes et les femmes-orchestre, alors qu'à Vie libre, le travail en équipe est nécessaire pour avancer, chacune et cha-



cun doit y prendre toute sa place. Il faut savoir répartir les tâches sur-tout le vouloir.

Retour aux sources

Nous souffrons d'un manque de communication, un manque d'expression, les journées d'étude doivent nous permettre d'améliorer cela, dans le respect des différences. Certains tentent des passe-droits, il se peut que cela passe au travers, dans ce cas là, on va plus loin et on continue. Si ceux qui doivent s'en apercevoir n'ont rien vu, d'autres, par contre, font des constats et des commentaires pensant qu'il y a caution de la part de responsables, voir des nationaux. Eh ! bien non ! il n'en est pas ainsi, il y a des règles à Vie libre qui sont valables pour tous et à tous les niveaux. Ne tombons pas dans le laxisme, ou la léthargie, cela ne peut en aucun cas nous rendre service.

Les nationaux sont porteurs d'un message, ils sont garants de l'application des documents et du respect de la charte, elle a quarante ans cette année - cela fait partie du retour aux sources. Les nationaux sont les garants des statuts et du règlement intérieur, des décisions

et objectifs d'action. En un mot, ils veillent au respect de l'esprit de Vie libre.

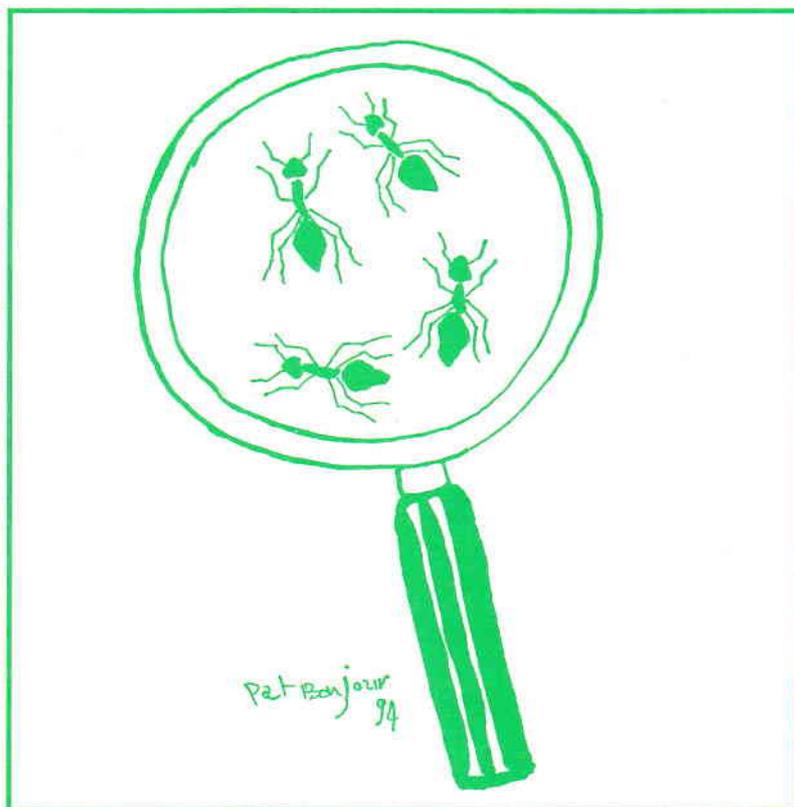
Si certains ne se plaisent plus à Vie libre, et si leurs états d'âmes deviennent agressivité, rancœur, dénigrement, travail de sape - cela n'est pas du tout l'esprit de Vie libre - dans ce cas, il vaut mieux prendre du recul, voire quitter le mouvement. Notre regretté fondateur André Talvas doit être peiné de voir certains tenter de déstabiliser une structure ou même plusieurs. Nous ne pouvons plus nous taire. Soyons offensifs, participons au retour aux sources, à la mise à plat de ce qui va et de ce qu'il faut changer ou améliorer. Et cela dans le respect des différences. Celui qui ne se conforme pas au règlement intérieur, aux statuts, à la charte, n'est plus en accord avec le mouvement.

Mette le mouvement en avant par notre action collective. Il nous faut ensemble, améliorer dans la clarté et l'amitié, le fonctionnement de Vie libre comme nous y invite le plan de quatre ans. Pour le rassemblement et l'unité du mouvement, fidèles à nos fondateurs et pionniers.

Monique
et
Daniel Gilet

L'équipe de base en regard

Une réflexion sur l'équipe de base dans le cadre du retour aux sources, thème de l'année 1994.



Peut-on affirmer que le thème de l'année 1994 : " retour aux sources et équipes de base " ait enthousiasmé la totalité des amis de Vie libre dès sa parution ? Il est permis d'en douter. D'aucuns, quelque peu éloignés des principes de la charte, n'avaient qu'une vague idée et de son contenu et de son fonctionnement.

Recentrer les réflexions de toute une année sur ce " faible " programme, était-ce bien raisonnable ? Il y avait ceux qui y croyaient et les autres. Peu importe les troupes des premiers et les sceptiques des seconds.

Une affirmation prétend que l'appétit vient en mangeant. C'est à vérifier. En revanche pour ce qui a trait aux équipes de base, cette affirmation a semble-t-il, parfaitement fonctionné. Le tout a été au départ, de se mettre en situation d'écoute (et de modestie). Les " forts en thème " qui d'une part croyaient tout savoir et d'autre part pensaient que leur façon d'agir

était la seule normale, évidente, efficace, ont dû en quelque sorte déchanter.

Physionomies diverses

L'équipe de base, volontiers reléguée au rayon des pièces d'archives, « élément secondaire et désuet » de notre action à Vie libre, s'est avérée être la vigueur première de notre force, de nos racines, comme de notre identité. C'est le premier embryon d'un groupe où le malade va *naturellement* commencer à rompre sa solitude, son isolement, où il va réapprendre à communiquer. Là est l'essentiel, parce que là est la base. Monsieur Jourdain, nous dit Molière, faisait de la prose sans le savoir. Combien de copains, de foyers, de petits groupes, par leur activité de tous les jours, répondant à un appel, font " équipe de base " presque sans le savoir. La rencontre suivante avec un groupe plus important, avec une section viendra (ou ne

viendra pas) ensuite. Dans bien des cas, elle n'aurait jamais eu lieu sans les premiers liens noués par deux ou trois militants. Que nos analyses se soient dans nos journées d'étude penchées sur des physionomies diverses, fonctionnement en milieu urbain, en milieu rural, n'est pas sans importance. Mais par exemple, ce qu'ont retenu les deux cent vingt participants aux deux journées d'étude à Saint-Jorioz en Savoie, c'est qu'à partir du thème proposé, il n'a plus été question de blasés ou de sceptiques. Tous ont voulu dire, combien ce travail en dix commissions, dans une ambiance (et un cadre) extraordinaire les avait regonflés et réjouis. Un tel enthousiasme augure bien en région Rhône-Alpes, comme partout ailleurs du " devenir de notre mouvement ". Quelle satisfaction pour nos responsables. Nul doute que nous le devons au premier d'entre eux : le fondateur de Vie libre, André-Marie Talvas.

Armand Beaufrère

Le délégué au conseil national

Mandaté par sa structure, le délégué rend compte des décisions prises pendant le conseil national. Mode d'emploi.



Chaque année le comité national et le siège national organisent l'assemblée générale de Vie libre qui porte le nom de conseil national. C'est au cours de cette réunion annuelle que des décisions très importantes sont prises pour favoriser la bonne marche du mouvement. La discussion sur le rapport d'activité et financier, l'avis de la base sur les objectifs d'action et le budget prévisionnel demandent une connaissance approfondie de la brochure annuelle éditée par le comité national, et étudiée à la base.

L'assemblée générale annuelle est la seule instance du mouvement pouvant modifier les statuts et le règlement intérieur à la suite des amendements proposés. C'est également à la réunion du conseil national que le nouveau conseil d'administration est élu et c'est à cette réunion que les nouveaux élus au comité national prennent leurs fonctions. C'est au cours de cette rencontre que les décisions finales sont votées en ce qui concerne les objectifs d'action, les cotisations et les dates et organisation des rassemblements nationaux. Le comité national n'étant que l'exécutif des décisions prises. Cette assemblée générale

réunit les membres du comité national, tous les permanents, le personnel du siège national et tous les délégués des sections isolées et des comités départementaux ainsi que nos amis de la Belgique.

Une délégation avertie

Les régions ne sont pas représentées à cette rencontre. Chaque section est représentée par un délégué élu par le comité de section. Les comités départementaux sont représentés par trois délégués. Pour être délégué, il faut être membre actif - carte rose à jour de cotisation - et bien connaître le fonctionnement du mouvement. Chaque délégué peut être accompagné de son conjoint qui doit être carte rose. Pour les structures à trois délégués, il est souhaitable que la délégation soit composée d'un ancien délégué et de deux nouveaux. Il est également souhaitable que les structures élisent leurs délégués en mai ou juin afin de leur donner le temps de se préparer à cette responsabilité. Le rôle des délégués est très important avant, pendant et après le conseil national. Avant : en équipe ils participent à l'étude de la brochure qui arrive avant

les vacances. Dans les réunions de préparation, ils peuvent jouer le rôle d'animateur. C'est un bon moyen pour prendre de l'assurance afin de mieux participer aux débats.

Pendant : la prise de notes est importante pour la réalisation du compte rendu final. Les délégués doivent avoir toujours présent à l'esprit qu'ils sont mandatés par un collectif et qu'ils ne peuvent prendre aucune décision personnelle.

Après : au retour ils devront rendre compte à leurs structures des décisions prises au cours de cette rencontre, sur les finances, les objectifs d'action, sur la presse, les stages, enfin, sur tout ce qui concerne la bonne marche du mouvement.

En conclusion, une bonne préparation sur le contenu de la brochure à la base, une délégation avertie, et ensuite une bonne diffusion des travaux à la base, puis l'application des décisions prises, permettront à notre mouvement d'aller toujours plus en avant dans un travail sérieux et collectif, basé sur une amitié sincère et réciproque, dans une action pour la guérison, la formation et la promotion des buveurs guéris et de leurs familles.

Louis Le Blevac

CD du Gard : cinq thèmes pour une journée d'étude

Compte rendu de la journée d'étude organisée par le comité départemental du Gard, à Nîmes en janvier dernier.



La journée d'étude comportait cinq thèmes :

La meilleure approche du malade alcoolique.

La maladie alcoolique chez la femme. Une abstinence réussie.

Perception du mouvement de l'intérieur et de l'extérieur.

L'hérédité chez le malade de l'alcool.

qu'il s'agit bien d'une maladie, et non d'un vice. Si le malade entre en cure, expliquer à la famille, qu'à la sortie, elle retrouvera une autre personne, qu'il faudra l'aimer et lui faire confiance. Conseiller l'abstinence familiale de l'alcool. Dans notre relation avec le milieu médical, nous devons être la liaison entre le médecin et le

malade en respectant notre travail respectif et en s'affirmant et se positionnant en tant que Vie libre.

La maladie alcoolique chez la femme

La femme se met boire à cause de (Suite p.8)

La meilleure approche du malade alcoolique

Lorsqu'un malade nous est signalé, avant d'organiser le premier contact, rechercher par la carte de relations, la personne la mieux placée pour lui parler de notre mouvement. Si le malade veut nous recevoir, nous devons y aller à deux, soit en couple, ou de préférence deux personnes du même sexe que le malade.

On vient pour écouter, réfléchir à ses problèmes et lui donner notre témoignage. Ensuite lui présenter le mouvement, lui apporter des documents et lorsque le malade est consentant, le mettre en contact avec le milieu médical. Expliquer à ses proches

Comité départemental du Gard : des débuts prometteurs

Le comité départemental du Gard organisait son assemblée générale à Nîmes en janvier dernier. Une soixantaine de militants des sections d'Alès, La Grand-Combe et Nîmes étaient réunis à cette occasion. Après un discours d'accueil de la responsable nîmoise, le responsable comité départemental a présenté le bilan de la première année de fonctionnement. Ensuite, pendant deux heures, nous avons travaillé en cinq commissions, sur différents thèmes (lire l'article).

Une journée d'étude très variée un peu dans le style des commissions au conseil national. L'après-midi, pendant que les délégués au comité départemental élaient le nouveau bureau, les militants faisaient la synthèse des commissions. Ensuite, lecture des synthèses, présentation du bureau départemental et des perspectives d'avenir. Avant de nous séparer, nous avons dégusté la galette des rois offerte par nos amis nîmois.

S. B.

FORMATION

problèmes d'argent, de solitude, de difficultés à gérer son ménage, suite à des déceptions, en raison de l'égoïsme de son mari, du manque d'affection et de tendresse, de tromperies.

La femme pense que l'alcool peut lui donner un certain courage. La femme alcoolique est "dissimulatrice", maligne, rusée.

Elle boit en cachette pendant que le mari ou les enfants ne sont pas là. La femme a du mal à reconnaître sa dépendance, elle connaît son alcoolisation, mais la honte fait qu'elle ne l'admet pas. Pour amener la femme alcoolique à se soigner, il faut en général faire intervenir une tierce personne car le conjoint en général, n'y arrive pas.

En général dans les problèmes d'alcool, la femme soutient mieux le mari que l'inverse. Il est rare de voir les maris accompagner leurs épouses aux permanences de Vie libre. Pourtant après la cure, la femme a besoin de beaucoup de compréhension et de tendresse. Notre groupe composée presque exclusivement de femmes conclut : "L'idéal, c'est une croisière en amoureux à Venise".

Une abstinence réussie

On sait ce que l'alcool a produit sur le malade : les problèmes de santé, de famille, au travail, les accidents de la route, les problèmes d'argent etc. Toutes ces difficultés bien ancrées dans la tête de la personne qui sort de cure sont autant de motivations pour éviter la rechute.

Une abstinence réussie passe souvent par l'abstinence familiale. Éviter les nombreux pièges qui nous attendent : fêtes familiales, copains de café, pots au travail, boissons de substitution etc. En cas de rechute, prévenir tout de suite les militants et le médecin. Ne pas avoir honte de sa maladie, l'expliquer aux plus réticents. Ne pas être fier d'avoir bu, mais être fier de s'en être sorti. Mili-ter aide à la guérison.

Perception du mouvement de l'intérieur et de l'extérieur

A l'intérieur du mouvement, les nouveaux perçoivent Vie libre de différentes façons selon l'ambiance, l'amitié, et les façons de travailler. Il est

certain que dans une section où l'amitié est de mise, le nouveau s'intégrera beaucoup plus vite.

Donc éviter les querelles aux permanences ou aux réunions mensuelles. Les nouveaux mettent un certain temps à s'adapter aux règlements du mouvement, d'autant plus si on ne leur explique pas que nous sommes un mouvement national.

Se servir des stages décentralisés et autres. Faire participer les nouveaux aux activités de la section leur permet une meilleure intégration. Les encourager à venir aux permanences. Venir en couple augmente les chances de guérison.

Vu de l'extérieur on signale une méconnaissance importante du mouvement due certainement au manque de moyens. Pour nous faire connaître, augmenter les articles dans la presse locale, et au niveau national, à la radio et à la télévision.

La cassette Vie libre est un bon outil. Les informations dans les collèges, les lycées, les entreprises et auprès du public sont un moyen supplémentaire pour faire connaître notre mouvement. Maintenant on s'aperçoit souvent que ceux qui ne sont pas touchés par la maladie se désintéressent souvent de tous les problèmes liés à l'alcool.

L'hérédité chez le malade alcoolique

Bien que le milieu médical n'ait jamais prouvé l'existence d'un gène en ce qui concerne l'alcoolisme, nous pensons que les enfants de parents alcooliques courent plus de risques de le devenir que d'autres. Un certain nombre de nos militantes ou militants ont ou avaient des parents ou grands-parents alcooliques.

Les habitudes familiales font souvent que les enfants d'alcooliques le deviennent eux-mêmes et ce, assez jeunes. Une femme enceinte qui boit à de grandes chances d'avoir un enfant alcoolique. Les informations de plus en plus fréquentes et le changement des mentalités feront peut-être qu'un jour on ne parlera plus d'hérédité.

Serge Bonnet

Responsable du comité départemental du Gard

La réunion de section

Moment fort de la vie du mouvement, la réunion mensuelle de section est une réunion de travail. Avec la nécessité d'un contenu. Idées.

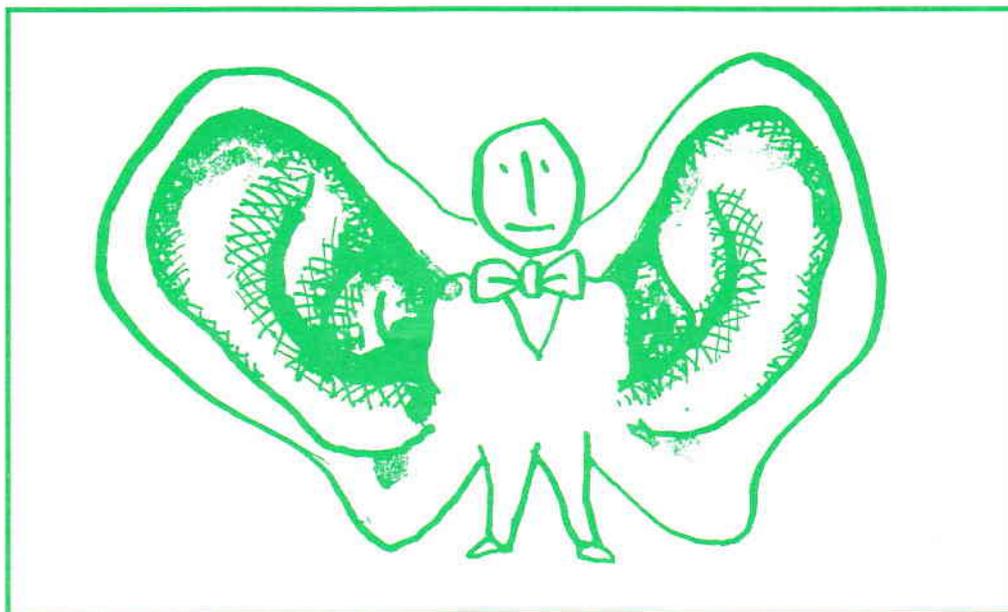
Nous avons vu, tout au long de cette année 1994, combien était varié le fonctionnement de nos multiples équipes de base (*lire p. 5*). Si nous avons mené une enquête similaire, sur le contenu de nos réunions mensuelles de section, nul doute que nous en mesurerions la richesse et la diversité. C'est le temps fort du mois pendant lequel se vit l'amitié et la convivialité, l'accueil des nouveaux et les échanges sur les activités de chacun, visites, démarches, rencontres. Le bureau de section informe de la marche de Vie libre au plan départemental ou régional. Il recueille les suggestions. Tous écoutent les premiers témoignages des amis tout récents.

Il n'empêche, ce temps de réunion risque au fil des mois, si l'ordre du jour reste immuable, de glisser vers un train-train sympathique mais limité. Aussi, profiter de la présence d'un grand nombre pour aborder un problème de fond, devrait être un souci constant. Faut-il réfléchir quinze ou vingt minutes pour proposer un thème ? Devant une éventuelle panne d'idée, n'hésitons pas à utiliser la charte. Puisons également dans les articles d'*Agir* ou même de *Libres*. Ne soyons pas à court d'idées : «les thérapies avec ou sans hospitalisation», «l'alcool et l'entourage», «l'alcool et les vacances», «les conjoints, les enfants avant, pendant, après», «le suivi, l'accompagnement», «se situer face à une responsabilité à prendre», etc. Tous ces domaines peuvent être formateurs, comme déjà dit plus haut, nous avons dans *Agir* également, une foule de propositions, de pistes pour, par exemple, interpeller les médias, les pouvoirs publics, formuler des démarches, confectionner des dossiers. «C'est en forgeant qu'on devient forgeron». Cette formation de base participe à une devise de Vie libre : «Mettre des personnes debout, redevenant responsables, crédibles, respectées».

Armand beaufrère

Connaître la vie associative

«**Connaissance de la vie associative et la loi 1901**», tel est le thème du stage qui a réuni les responsables du mouvement à Marly-le-Roi, en mai dernier. **Compte-rendu.**



Le quarantième anniversaire de Vie libre est terminé. Nous allons arriver aux années 2000 et Vie libre est un mouvement. D'où l'intérêt pour tous de nous remettre en cause, c'est le cas cette année pour les équipes de base et les sections. Mais nous avons tous aussi le devoir de nous former dans la perspective du XXI^e siècle si nous voulons que notre mouvement continue à être respecté et reconnu d'utilité publique. A l'heure où les subventions diminuent, au moment où nous serons peut être amenés à signer des conventions avec certains subventionneurs, nous nous devions de nous former.

La commission nationale *formation* a mis au point le stage «Connaissance de la vie associative et loi 1901». Et il était tout naturel que les délégués nationaux, les membres du conseil d'administration et les permanents-animateurs y participent en premier.

Et nous voilà donc tous réunis à l'Injep de Marly-le-Roi (Yvelines) du 16 au 20 mai. Pendant cette session, il n'y a plus eu de président, de secrétaire général ou responsable quel qu'il soit : uniquement des stagiaires prêts à se former. L'animateur Michel Riez, formateur connu et reconnu par Vie libre, de l'associa-

tion Culture et liberté, nous a fait comprendre les différents types d'associations, l'intérêt d'être acteur à Vie libre, les regroupements possibles d'associations, et aussi les mouvements d'éducation populaire. Paul Masson de Culture et liberté, nous a appris les lois de décentralisation et de déconcentration avec leurs pouvoirs de décision; l'intérêt des subventions et des conventions sans oublier la possibilité d'avoir des lignes budgétaires dans des projets spécifiques innovants ainsi que les différentes administrations de notre territoire concernant les affaires sociales.

Le comptable du mouvement, Giovanni Bruscano nous a expliqué l'abc d'une gestion pratique : un bilan avec son actif et son passif et les comptes de résultat avec leurs produits et leurs charges.

La dernière journée du stage a été consacrée à l'avenir du mouvement au niveau pratique avec des questions et des propositions de tous les stagiaires qui seront étudiées lors des futurs comités nationaux. Nous nous sommes quittés après une semaine chaleureuse remplie

d'idées et de nouvelles connaissances avec une envie commune : avoir un plus grand mouvement reconnu de tous et toutes ainsi qu'une grande solidarité.

Serge Becker



Le mouvement à la Réunion : une réussite

Le mouvement est présent depuis cette année à l'île de la Réunion. Une implantation dans un département particulièrement touché par la pauvreté. Tour d'horizon.

Cette année 1994 a vu le démarrage de notre association à l'île de la Réunion. Le permanent national, André Vuillier a représenté tout le mouvement pour aider à cette création. L'équipe a rencontré et démarré des relations avec les principales personnalités politiques, médicales et sociales de l'île.

L'activité du mouvement démarre à fond dans un département où l'alcoolisme fait des ravages. Cette implantation est importante pour trois points. C'est la première fois que notre association se fixe hors métropole, la maladie alcoolique y est très forte, cette introduction se fait à partir de l'initiative d'un ancien militant de Vie libre.

Michel Trottereau est rentré en contact avec le national fin 1993. Il a été malade alcoolique en 1967 et grâce à une cure et aux amis de Vie libre il peut se proclamer aujourd'hui guéri. Il a été adhérent de la section de Tours et y a eu des responsabilités. En 1985, Michel perd sa femme et Vie libre le soutient dans ce malheur.

Deux ans après, il se remarie avec une Réunionnaise qui était adhérente et avait des responsabilités. Ils partent pour la Réunion. Parce qu'il a appris à Vie libre à écouter et à comprendre les personnes, il se fait accepter des différentes cultures qui vivent en harmonie sur l'île. Sont présents des Créoles noirs, des «Petits blancs», des Malabars, des Hindous, des Chinois, des Arabes, des Malgaches, des Mauriciens et des Comoriens.

Nous voyons là l'importance du cheminement militant d'un couple au sein de l'association et du suivi que

nous devrions faire par l'intermédiaire de ces militants.

Notre association depuis sa création, se veut révolutionnaire humainement et lie le taux de la maladie alcoolique à la misère. Voici l'extrait d'une lettre de Michel Trottereau : « La Réunion compte actuellement le plus fort taux de chômage, le plus fort taux de personnes Rmistes et en contrat-solidarité, un nombre très important d'analphabètes.

Par conséquent le plus fort taux de malades de l'alcool. Tous les jours dans les journaux on peut lire des accidents... Il y a les vols, les délits divers : vols, braquages, crimes, enfants martyrisés, femmes battues. Cause principale : l'alcool ! ».

C'est la première fois que nous nous implantons dans un territoire hors métropole. Les DOM-TOM, la Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna, la Martinique et la Réunion ont beaucoup souffert de la crise économique.

En 1991 le RMI concernait 1,7% de la population en métropole et 17,5% dans les DOM !... Même si dans ces territoires l'industrie touristique est importante, elle ne comble pas les déficits de toutes sortes. Le mouvement s'adresse comme la charte nous le demande aux plus pauvres.

Un ancien militant qui devient leader d'une implantation importante, dans un milieu défavorisé et pour la première fois hors métropole, c'est vraiment une réussite.

Pierre Matis

Compte rendu du comité national

Le comité national du mouvement s'est réuni les 25 et 26 juin dernier. A l'ordre du jour: une question d'actualité, la reconnaissance des sections, les finances et les dates pour 1995, l'organisation du mouvement, les commissions.

En ce qui concerne l'attaque contre la loi Evin (le Parlement (sauf le PS, le PC et le Mouvement des citoyens) ayant voté en juin la publicité pour l'alcool sous forme d'affiches et d'enseignes sur toute la France), le mouvement a produit un communiqué de presse au plan national qui sera repris au niveau des régions qui le peuvent. Les sections d'Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais), d'Issy-les-Moulineaux (Ile-de-France) et Agen (Lot-et-Garonne) ont été reconnues après que le comité national s'est assuré que leur dossier était complet.

Un point à souligner particulièrement : la perte financière occasionnée par l'opération «Avenir 90» sera comblée entièrement cette année. Les dates nationales pour 1995 ont été arrêtées. Un stage à Marly-le-Roi (Yvelines) en mai dernier (*lire p.9*), a réuni la plupart des membres du comité national. Il a réfléchi sur les propositions formulées.

Des idées ont été avancées pour un meilleur fonctionnement du mouvement. Les jeunes qui participent au comité national et qui organiseront leur forum après le conseil national, les femmes qui continuent un travail entrepris depuis des années apportent leurs pierres au développement de nos structures.

D'autres points ont été vus : les finances, la commission paritaire et les difficultés dans le mouvement. Pour toute information complémentaire, adressez-vous au délégué national de votre région.

P. M.

Le nouveau Code pénal

Voici les nouvelles dispositions du Code pénal concernant l'irresponsabilité des personnes, la responsabilité des personnes morales et l'obligation de sécurité ou de prudence.

Un nouveau Code pénal est venu remplacer le 1^{er} mars 1994 l'ancien dont les bases dataient du Code Napoléon de 1810. Il a fallu des années pour le mettre en place. En 1974 une commission était installée. Trois années de discussions parlementaires ont été nécessaires. Le texte a été voté le 22 juillet 1992. Il s'agit d'un texte de consensus qui a rallié une large majorité. Son application a été repoussée du 1^{er} mars 1993 au 1^{er} mars 1994 pour mieux préparer sa mise en oeuvre : diffusion, documentation, information et formation. Plusieurs textes peuvent intéresser notre association soit qu'ils puissent modifier la jurisprudence (texte sur l'irresponsabilité des personnes) soit qu'ils engagent l'association (responsabilité des personnes morales) soit qu'ils créent un nouveau délit (risques causés à autrui par la violation délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence).

Irresponsabilité des personnes

" Art. 122-1. - N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un

trouble psychique ou neuropsychique **ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes.**

La personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique **ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes demeure punissable** ; toutefois, la juridiction tient compte de cette circonstance lorsqu'elle détermine la peine et en fixe le régime. "

L'article correspondant de l'ancien Code pénal prévoyait l'irresponsabilité d'une personne quand celle-ci était en état de "démence".

La grande majorité de la jurisprudence estime que l'ivresse laisse subsister la responsabilité pénale malgré l'altération de la volonté qu'elle entraîne. Le nouveau texte changera-t-il ou atténuera-t-il cette jurisprudence ?

Responsabilité des personnes morales

La personne morale est la notion de droit qui permet à une entreprise ou une association de mener des actions juridiques. Par exemple l'Agence nationale de prévention de l'alcoolisme (ANPA) a attaqué récemment des alcooliers pour publicité illégale.

" Art. 121-2. - Les personnes morales, à l'exclusion de l'État, sont responsables pénalement, selon les distinctions des articles 121-4 à 121-7 et dans les cas prévus par la loi ou le règlement, des infractions commises, pour leur compte, par leurs organes ou représentants. "

" Art. 131-37. - Les peines criminelles ou correctionnelles encourues par les personnes morales sont :

1° L'amende ;

2° Dans les cas prévus par la loi, les peines énumérées à l'article 131-39. "

" Art. 131-38. - Le taux maximum de l'amende applicable aux personnes morales est égal au quintuple de celui prévu pour les personnes physiques par la loi qui réprime l'infraction. "

" Art. 131-39. - Lorsque la loi le pré-

voit à l'encontre d'une personne morale, un crime ou un délit peut être sanctionné d'une ou plusieurs des peines suivantes :

Dissolution si crime ou délit, ou pour au plus cinq ans : interdiction d'exercer, surveillance judiciaire, fermeture d'établissement, exclusion du marché public, etc. "

Vie libre possède la qualification de " personne morale ". Cette modification du Code pénal la concerne donc.

Obligation de sécurité ou de prudence

" Art. 223-1. - Le fait **d'exposer** directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000 F d'amende. "

" Art. 223-2. - Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, de l'infraction définie à l'article 223-1. (...)"

Cette nouvelle notion est importante. L'ancien Code prévoyait des peines quand il y avait mort ou blessure grave. Le nouveau Code aussi (lire p. 12). Aujourd'hui simplement le fait **d'exposer** autrui à ce risque peut aboutir à une amende et à une condamnation.

Enfin dans le chapitre " Les atteintes à la personne humaine " l'article 227-19 prévoit deux ans d'emprisonnement et 300 000 F d'amende le fait de provoquer directement un mineur à la consommation habituelle et excessive de boissons alcooliques. Lorsqu'il s'agit d'un mineur de moins de quinze ans, ces peines sont doublées.

Pierre Matis

Textes de référence :
Code pénal, Litec
Courrier de la chancellerie
Liaisons sociales (spécial " Responsabilité pénale du chef d'entreprise ")

| Éléments constitutifs | Pénalités | Caractéristiques | Textes |
|--|---|-------------------------------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Atteinte involontaire ayant entraîné la mort d'autrui (C. pén., art. 221-6) | <ul style="list-style-type: none"> • Emprisonnement : 3 ans • Amende : 300 000 F • Récidive : Peines doublées (C. pén., art. 132-10) | | (C. pén., art. 221-6) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Manquement délibéré à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements (C. pén., art. 221-6) | <ul style="list-style-type: none"> • Emprisonnement : 5 ans • Amende : 500 000 F • Récidive : peines doublées (C. pén., art. 132-10) • Peines complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> – Interdiction d'exercer – Interdiction de détenir, ou de porter une arme soumise à autorisation. – Suspension ou annulation du permis de conduire. – Confiscation des armes. – Retrait du permis de chasser. – Affichage ou diffusion de la décision. | | (C. pén., art. 221-6) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Atteinte involontaire à l'intégrité de la personne ayant entraîné une incapacité totale de travail pendant plus de 3 mois (C. pén., art. 222-19) | <ul style="list-style-type: none"> • Emprisonnement : 2 ans • Amende : 200 000 F • Récidive : peines doublées (C. pén., art. 132-10) | | (C. pén., art. 222-19) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Manquement délibéré à une obligation de sécurité ou de prudence (C. pén., art. 222-19) | <ul style="list-style-type: none"> • Emprisonnement : 3 ans • Amende : 300 000 F • Récidive : peines doublées (C. pén., art. 132-10) | "Manquement délibéré" | (C. pén., art. 222-19) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le fait de causer à autrui par un manquement délibéré à une obligation de sécurité ou de prudence une incapacité d'une durée inférieure ou égale à trois mois (C. pén., art. 222-20) | <ul style="list-style-type: none"> • Emprisonnement : 1 an • Amende : 100 000 F • Récidive : peines doublées (C. pén., art. 132-10) • Peines complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> – interdiction d'exercer – interdiction de détenir une arme – Suspension ou annulation du permis de conduire – Confiscation d'un ou plusieurs véhicules appartenant au condamné – Confiscation des armes – Confiscation de la chose qui a servi ou était destiné à commettre l'infraction ou qui en est le produit. – Affichage ou diffusion de la décision prononcée | "Manquement délibéré" | (C. pén., art. 222-20) (C. pén., art. 222-44) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort, ou de blessure de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente (C. pén., art. 223-1) | <ul style="list-style-type: none"> • Emprisonnement : 1 an • Amende : 100 000 F • Récidive : peines doublées (C. pén., art. 132-10) | "Violation manifestement délibérée" | (C. pén., art. 223-1) |

Calendrier du Mouvement "Vie Libre" 1995

Vivre la vie de notre mouvement suppose de l'organisation et la mise en place d'un calendrier dans les structures. Nous vous proposons un schéma. Celui-ci pourra vous aider à faire le vôtre.

| | | RESPONSABLES | | | | | PLAN DE TRAVAIL | | | | | Agir | Libres | |
|--|---|--|---|--------------------------------|--|--|---|--|--|-----|-----|------|--------|--|
| Equipe de base | Section | Département | Région | National | Objectifs | Développement | Finance | Formation | Communication | N° | N° | | | |
| "Un enrachement dans de petites équipes de base" | Un comité responsable à tous les échelons. • Suivant les structures précisions plan de travail : qui fait quoi • Suivi régulier des objectifs et aide si nécessaire • Point chaque année objectifs atteints oui ou non. Pourquoi ? Comment faire ? | | | | <ul style="list-style-type: none"> Guérison malades alcooliques Voté en Cons. Nat. Priorités que se donne la structure : - formation - développement - finance etc... | <ul style="list-style-type: none"> Attention au fonctionnement des structures Priorité départ., commune, quartier Campagne information, Libres... | <ul style="list-style-type: none"> Où peut-on avoir financement, pourquoi avec quel projet Point régulier sur les dépenses bureau et comité | <ul style="list-style-type: none"> Décision de stage décentralisé, journée étude... Participation stages nationaux Autres | <ul style="list-style-type: none"> Repérage du plus possible de journaux, radios, etc.. Priorité d'information | | | | | |
| Point sur les malades alcooliques contactés | Ass. Générale Remontée Abonnements "Libres" et "Agir" | | | | <p>Participation Assemblées Générales</p> <p>Λ</p> | Adhésions | Point finance | | | 156 | 210 | | | |
| | | | | Réunion rapport activités → 19 | <p>Envoi du rapport d'activités (moral) financier et des cotisations avant le 1/2/95</p> | Point sur les non renouvellements | | 1er trimestre Journée d'étude Objectif d'action | | | | | | |
| | | A.G. Election bureau et délégué au C.R. Envoi P.V. | Appel candidature 1/3 sortant Comité National | C.A. → 24 C.N. → 25 et 26 | | | | | | | | 211 | | |
| Point sur les partenaires de l'équipe de | | | A.G. Election bureau Envoi P.V. | | | Revoir les non-renouvellements Contact. Pourquoi ? Les adhésions possibles de sympathisants | Point finance | Stage National Responsable (CA Conseil Nat.) 3 au 8 - Marly le Roi | | 157 | | | | |
| | | | | | | | | Stage National 1er 15 au 20 a Reims | | | | 212 | | |
| | | | | C.A. → 22 C.N. → 24 et 25 | | | | Journées Permanent 21 - 22 et 23 Week-end prison : 9 - 10 - 11 Montry* 23 - 24 - 25 Nîmes* | | | | | | |

| RESPONSABLES | | | | PLAN DE TRAVAIL | | | | Agir | Libre | | |
|--|---|---|--------|------------------------------|--|---|---------------|---|---------------|-----|-----|
| Equipe de base | Section | Département | Région | National | Objectifs | Développement | Finance | Formation | Communication | N° | N° |
| base sur son secteur | | | | | Sections isolées et départements | | Point finance | | | 158 | 213 |
| | | Remontée des amendements, candidatures au conseil d'administration et commissaire aux comptes 10 septembre au plus tard | | | étude de la brochure du Conseil National | | | | | | |
| - Médecins | | Election 1/3 sortant au Comité National | | C.A. → 15 C.N. → 16 et 17 | | Diffusion agendas, calendriers, documentation | | Stage National 2 ^{ème} 25 au 30 Dinard | | | 214 |
| - Pharmaciens | | | | | | | | | | | |
| - Assistantes Sociales | | | | C.A. → 19 C.N. → 20 | | | Point finance | | | 159 | |
| - Mairie | | CONSEIL NATIONAL 21 et 22 Octobre | | | | | | | | | |
| - Média locaux | Préparation A.G. | | | | | | | Stage Nat. 1 ^{er} degré 20 au 25 Mâcon | | | 215 |
| | Election 1/3 sortant au Comité | | | | | | | | | | |
| | Election bureau et délégué C.D. ou C.R. | | | C.A. → 8 C.N. → 9 et 10 | | | | Journée permanent | | | |
| Point sur les objectifs de l'année (Rapport activités) Préparation objectifs année suivante | | | | | | | | | | | |

Notes Structure DECEMBRE NOVEMBRE OCTOBRE SEPTEMBRE AOUT JUILLET

CS : Comité de Section CD : Comité Départemental CR : Comité Régional ou Conseil Régional CA : Conseil d'Administration CN : Comité National

* Les dates et lieux de stages peuvent changer suivant les disponibilités des CREPS.

à compléter par les différentes structures

Vie libre et la démocratie

Faire vivre la démocratie au sein du mouvement, c'est se souvenir que ce qui vient du haut est porté par le bas. Le point de vue d'un délégué national.

Dans le mouvement Vie libre, on entend souvent : " Il y a en assez de n'accepter que ce qui vient d'en haut ". Beaucoup de militants, de sympathisants se plaignent du manque de démocratie. Ils ont raison ! Au fait, c'est quoi la démocratie ?

J'ai toujours pensé que la vie associative était l'école de la démocratie. A Vie libre, association de buveurs guéris, d'abstinents volontaires et de sympathisants où travaillent des salariés qui sont pour certains, en même temps des bénévoles, il est impensable d'imaginer de pouvoir avancer sans démocratie. Une fois le principe énoncé, il est tout aussi indispensable de se mettre d'accord sur ce qu'est la démocratie.

La démocratie demande des efforts. C'est une démarche toujours à renouveler, longue, difficile. Elle oblige sans cesse ceux et celles qui la respectent à s'écouter, à se comprendre, à se connaître. Elle est à la base du débat, de la création, de l'imagination et de la construction. Elle permet de choisir, de décider... La démocratie ne se décrète pas, elle se vit avec les autres, elle est le contraire de l'individualisme. Elle évite aussi bien la dictature que l'anarchie.

Vivre en démocratie, c'est accepter les règles qui organisent la vie en société : on élit des responsables. Les décisions se prennent à la majorité.

La démocratie reste toujours fragile. Elle court constamment le risque de devenir la proie des puissances d'argent ou la victime de la folle ambition des hommes qui se laissent griser par le pouvoir.

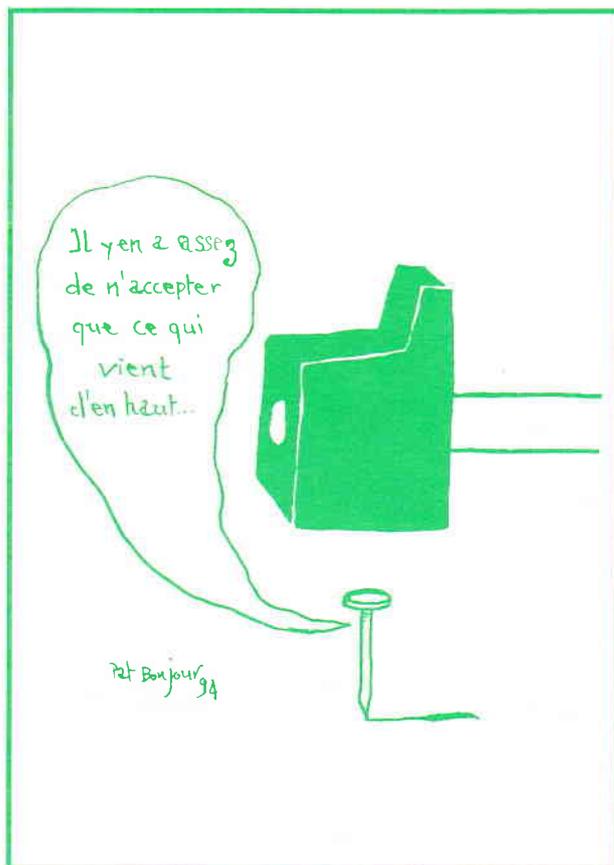
Veiller à la bonne marche de la démocratie à l'intérieur de Vie libre doit être le souci de chacun. Il faut la faire vivre et pour cela il est indispensable de participer. Être membre actif ne veut pas dire se contenter de son droit de vote en mettant son bulletin dans l'urne. Être membre actif ne doit pas se résumer à venir faire une bise aux copains à la réunion de section. C'est bien sûr aider les mala-

des, leurs familles à s'en sortir mais c'est aussi participer à la vie démocratique de l'association.

Jouer le jeu

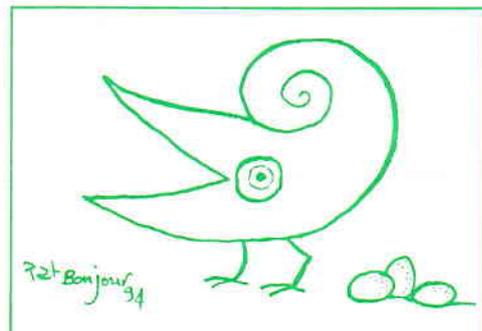
Le " retour aux sources " décidé unanimement lors du dernier conseil national devrait redonner du souffle à la " démocratie Vie libre " à condition que tous les adhérents deviennent ou redeviennent des adeptes de la " démocratie participative ". L'organisation du mouvement est particulièrement respectueux de la démocratie. Chaque équipe de base, chaque section isolée, chaque comité départemental, chaque comité régional est garant de cette démarche. Leurs délégués doivent jouer le jeu. Il ne devrait pas y avoir d'adhérents qui ne comprenant plus le pourquoi et le comment des décisions, soient tentés de rejeter tout en bloc.

On entend de plus en plus : " Il y a en assez de n'accepter que ce qui vient d'en haut ". C'est regrettable. Ce qui vient d'en haut est porté par le bas. André Talvas disait : " Pour aider une personne il ne faut pas être au-dessus, elle va être écrasée. Il faut se mettre en dessous... C'est à partir de là qu'elle se relèvera ". De nombreuses questions se posent. Elles doivent avoir une réponse. Peut-être faut-il se persuader que les responsables nationaux sont



avant tout des militants - buveurs guéris ou abstinents - d'un comité de section ? En tous cas, la démocratie doit vivre à Vie libre. A nous tous d'en prendre conscience !

Daniel Dabit
Délégué national
(Ile-de-France)





VIDE POCHE

Produits disponibles
au prochain
conseil national



SACOCHE

Mouvement Vie Libre

Siège national :
8, Impasse Dumur - 92110 CLICHY
Tél. 47 39 40 80 - Fax 47 30 45 37

Crédit photo : DR

*Entreprises, délégués du personnel, travailleurs sociaux,
vous êtes sensibilisés au problème de l'alcoolisme.*

LE MOUVEMENT VIE LIBRE

vous propose des stages de formation en alcoologie

5-6-7 OCT. 94
CARCASSONNE
(Aude)

12-13-14 OCT. 94
CLICHY
(Hauts-de-Seine)

2-3-4 NOV. 94
ANGOULÊME
(Charente)

6-7-8 DÉC. 94
LA RÉUNION

sur les thèmes :

- comprendre la maladie alcoolique
- mieux appréhender l'approche du malade alcoolique
- réfléchir à la mise en place d'actions de sensibilisation